AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026108-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 108

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 16/09/2026

Membres en exercice : 43	Présents : 40	Votants : 42	Abstentions : 0	Contre : 0	Pour : 42

SÉANCE du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Présailles, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Aymeric ROUDIL, Jean-Jacques LASHERMES, Emmanuel PALHIER, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Raphaël BONNET, Isabelle ROCHE, Jérôme ANDRÉ, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Jean-Luc CHAMBON, Lydie SILLERE, Laurent GENTES, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Karine LATCHER, Emmanuel MASSON, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Florence JULIEN, Jean-Luc LASCHAMP, Serge FLECHET

Procuration de : Nicolas BOYER à Michel ALLIBERT, Marlène JOUVE à Raphaël BONNET

Secrétaire de séance : Olivier ALLEMAND

OBJET : Convention de soutien à l'association Familles Rurales du Grand Velay CEKANKONJOU

Le vice-président délégué à la petite enfance, présente l'activité de la ludothèque Cékankonjou aux membres du conseil communautaire.

Considérant l'intérêt communautaire que présente l'action de la ludothèque en faveur de l'animation locale, du développement de l'enfant, du soutien à la parentalité et du renforcement du lien social sur le territoire intercommunal ;

Considérant qu'il y a lieu de formaliser le partenariat avec l'association par le biais d'une convention d'objectifs définissant les engagements de chaque partie et les modalités de versement de l'aide ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026108-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal
Communauté

Entendu l'exposé du vice-président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse : le rapporteur rappelle que l'association « Familles Rurales du Grand Velay CEKANKONJOU » anime et gère la ludothèque située 25 route de Saint-Julien-Chapteuil 43200 Le Pertuis, représentée par son Président, Monsieur Éric MATHELET, ci-après dénommée « FRGV - Cékankonjou ».
L'association FRGV – Cékankonjou s'est fixé 3 principes :

- rendre le jeu accessible à tous
- promouvoir le jeu comme reflet des cultures
- participer au tissage du lien sociale en créant des espaces de rencontre autour du jeudi

Dans ce cadre, elle a initié le projet « Fête du jeu » sur différentes communes du territoire, depuis 2017. Cette année elle a lieu le 12 septembre 2026, au Monastier-sur-Gazeille, commune qui est rattachée à la CCMLM.

La présente convention est établie pour fixer les modalités de partenariat entre la CC MLM et l'association FRGV – Cékankonjou dans le cadre de l'organisation et du financement de l'édition 2026 de la Fête du jeu.

La présente convention est établie pour l'année 2026.

L'association dans le cadre de l'organisation de la Fête du jeu 2026 s'engage à mettre tout le soin professionnel dans la conception, l'organisation, la communication, le suivi de ce projet et la mise en relation des différents acteurs.

En contrepartie, la CC MLM s'engage à mettre à disposition de l'association FRGV – Cékankonjou :

- des locaux pouvant accueillir la fête du jeu,
- du personnel nécessaire au bon déroulement. Le personnel intercommunal concerné pourra dépendre des services techniques, de la coordination, de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de la bibliothèque.

La CC MLM s'engage à promouvoir cet évènement par le biais des structures intercommunales concernées et de ces réseaux sociaux.

Elle s'engage à soutenir financièrement, pour l'année 2026, l'association FRGV – Cékankonjou pour l'organisation de la fête du jeu à hauteur de 500,00€.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président délégué à la jeunesse, en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- VALIDE la proposition du vice-président sous réserve des conditions détaillées dans la convention d'objectifs jointe à la présente délibération ;
- MANDATE le président pour la signature de cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture

043-200073401-20260924-2026108-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc
Loire
Meygal

Communauté

Le Président, Jean-Marc FARGIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme